

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatorzième (14<sup>e</sup>) jour du mois de janvier 2013, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :  
Vincent Dufour, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Sont absents messieurs Steeve Lizotte et Antonin Tremblay.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 00 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 13-01-04      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 13-01-05      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2012**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 13-01-06      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2012**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2012 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 13-01-07      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2013**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 janvier 2013 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 13-01-08          COMPTES**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1210607 à C1210700 et L1200011)	124 313,19 \$
- Comptes (C1300701 à C1300710 et L1300001)	72 806,30 \$
- Salaires et rémunérations des élus	44 681,51 \$
<b>TOTAL</b>	<b>241 801,00 \$</b>

**Rés # 13-01-09          ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 167**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 167, relatif aux taux de la taxe foncière, de secteur et locative pour l'année 2013.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 13-01-10          MAIRE SUPPLÉANT JUSQU'AU 6 MAI 2013**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Claude Poulin soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois, soit du 15 janvier au 6 mai 2013 inclusivement. Il est, par le fait même, autorisé à signer tout chèque ou autre document de la municipalité, dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la part du maire. Que, toutefois, tout chèque ou autre document devra être contresigné par la directrice générale / secrétaire-trésorière ou son adjoint.

c.c.                      Caisse Desjardins de l'Estuaire.

**Rés # 13-01-11          DEMANDE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR QUE  
NOTRE MUNICIPALITÉ PUISSE FAIRE PARTIE DE L'ÉQUIPE  
RÉGIONALE D'INTERVENTION D'URGENCE DE SOUTIEN**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est l'autorisation d'adhérer à *l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien* sur les territoires non organisés.

c.c.      Ministère de la Sécurité publique du Québec  
          C.O.M.U.R. de la MRC de Charlevoix-Est  
          Sûreté du Québec, poste de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 13-01-12      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 166**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 166, concernant l'implantation d'un transport en commun adapté pour les personnes handicapées pour l'année 2013.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

c.c.    MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 13-01-13      ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat et l'installation *d'équipements de déneigement à être installés sur notre camion F-550*, soit de la part de « Distribution et Services RG inc. » et de « Simard Suspensions inc. »;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des susdites soumissions, c'est l'entreprise *Distribution et Services RG inc.* qui a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat et l'installation *d'équipements de déneigement pour notre camion F-550*, auprès de la compagnie *Distribution et Services RG inc.* au prix de 33 331,25 \$ (taxes incluses), selon la proposition soumise le 11 janvier 2013, conforme au devis préparé relativement au susdit appel d'offres.

Il est de plus résolu d'opter pour l'achat des équipements optionnels suivants (taxes incluses) :

- une benne quatre (4) saisons 6 898,50 \$
- un convoyeur entièrement détachable, permettant d'alléger la benne d'un poids considérable 1 724,62 \$
- une gratte (pelle) modèle municipal, en polyéthylène, au lieu de la pelle modèle léger 2, 299,50 \$

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement, répartie sur une période de dix (10) ans.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

**Rés # 13-01-14                    RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE À LA STQ DE FORMER UN COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL SUR LA TRAVERSE SAINT-SIMÉON / RIVIÈRE-DU-LOUP**

ATTENDU QUE                    le 12 décembre 2011, de par la résolution numéro 11-11-20, nous avons expédié une demande à la Société des Traversiers du Québec (STQ) lui demandant d'étudier la possibilité de procéder à la formation d'un *comité consultatif régional (CCR) pour le service de traversier entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon* ;

ATTENDU QUE                    le 13 décembre 2012, la Ville de Rivière-du-Loup, accordait son appui à la Municipalité de Saint-Siméon, relativement à la formation dudit comité ;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir à la Société des Traversiers du Québec (STQ) la susdite résolution d'appui, en espérant qu'un *comité consultatif régional pour le service de traversier entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon* soit formé d'ici peu.

**Rés # 13-01-15                    ADHÉSION AU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP) DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 12-10-32**

ATTENDU                            le complément d'informations reçue sur le Programme d'entretien préventif (PEP), mis sur pied par la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ);

ATTENDU QUE                    ce programme permet d'exempter de soumettre les véhicules lourds et d'urgence à une vérification mécanique annuelle par un concessionnaire accrédité;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon présente une demande de reconnaissance de notre « *Programme d'entretien préventif (PEP)* » auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour nos véhicules lourds et d'urgence.;

QUE madame Sylvie Foster, ou en son absence, monsieur Gérald Bouchard, sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Siméon tous les documents relatifs au *Programme d'entretien préventif (PEP)* requis par la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE la résolution portant le numéro 12-10-32 soit abrogée.

**Rés # 13-01-16      SONDAGE AUPRÈS DES CONTRIBUABLES VISÉS PAR LE PROGRAMME REGROUPE D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE SYSTÈMES D'ÉPURATION**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un sondage auprès de nos contribuables visés par le programme regroupé d'achat et d'installation de systèmes d'épuration et de système de pompage pour le traitement des eaux usées pour une résidence isolée. Le but dudit sondage est de connaître la quantité d'équipements requis en vue de procéder à un appel d'offres public pour l'achat et l'installation d'équipements sanitaires.

**Rés # 13-01-17      DÉROGATION MINEURE 12-05**

ATTENDU                    la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 5 janvier 2013;

POUR CE  
MOTIF                        sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 12-05, au propriétaire du lot 62-46, du Rang I Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5199-39-4585), ayant pour but de réputer conforme la construction d'un garage isolé et d'un abri à bois dans la cour avant, sur la partie située entre le mur avant de la maison et la limite arrière du terrain en front de la rue, alors que les articles 7.2.7.2 et 9.1, du Règlement numéro 180, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, stipule que les garages isolés et les abris à bois y sont interdits.

**Rés # 13-01-18      ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE NOTRE MUNICIPALITÉ ET CELLE DE NOTRE-DAME-DES-MONTS POUR L'APPLICATION (PAR NOTRE MUNICIPALITÉ) DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET CEUX RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale entre notre municipalité et celle de Notre-Dame-des-Monts relativement à la fourniture du service ci-après par notre municipalité, soit :

*l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement*

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

**Rés # 13-01-19      APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'UNE ENSEIGNE À L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-LAURENT (ROUTE 138) ET DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande de prix pour la fourniture « d'une enseigne (installation comprise) » qui sera localisée à l'intersection de la rue Saint-Laurent (route 138) et du chemin de Port-au-Persil, auprès des entreprises suivantes :

- Publimage inc.
- Signis.

**Rés # 13-01-20      APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DU TERRAIN MUNICIPAL  
SITUÉ SUR LE LOT 21-3 DU RANG DU PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres public pour la vente d'un terrain appartenant à notre municipalité, situé sur le lot 21-3 du Rang I Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 4996 61 5454). Le prix de base sera de 65 000 \$.

**Rés # 13-01-21      AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 168 – RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT POUR AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES DE  
LOISIRS ET DE CULTURE**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, que le règlement portant le numéro 168, décrétant un emprunt aux fins d'améliorer nos infrastructures de loisirs et de culture sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement a été remise, au préalable, à tous les membres du conseil, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 13-01-22      EMBAUCHE D'UN ARCHITECTE POUR PRÉPARER LES PLANS  
ET DEVIS**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme d'architecte *Vandal Architecte Ensembliers* pour préparer les plans et devis et un estimé des travaux relativement à des travaux d'amélioration à nos infrastructures de loisirs.

**Rés # 13-01-23      RATIFIER L'AUTORISATION AU COMITÉ DES LOISIRS DE  
SAINT-SIMÉON POUR TENIR UN TOURNOI DE « HOCKEY  
D'ANTAN SUR LE LAC À JEAN ET DE DEMANDER UN PERMIS  
D'ALCOOL POUR L'ÉVÈNEMENT**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'autorisation accordée au Comité des Loisirs de Saint-Siméon pour obtenir un permis d'alcool pour la tenue du tournoi de « hockey d'antan » qui aura lieu sur le *lac à Jean*, situé à l'intérieur des limites du site « Les Palissades », les 26 et 27 janvier 2013.

**Rés # 13-01-24      SALON DU VR 2013 DE CAMPING QUÉBEC À QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de participer au Salon du VR 2013 de Camping Québec qui se tiendra à Québec, du 21 au 24 mars prochain. Le coût d'inscription à ce salon est de 1 175 \$ (plus taxes) pour un emplacement de 100 pieds carrés. Il est à noter que la Municipalité de Saint-Siméon invite les trois (3) autres propriétaires d'un terrain de camping de la municipalité à partager gratuitement le kiosque municipal, soit :

- Le Camping Lévesque
- Le Camping Falaise sur Mer
- Le Camping de la Famille Morin.

**Rés # 13-01-25            DISTRIBUTION DE DÉPLIANTS DU CAMPING AUX SALONS  
2013 DU VR DE MONTRÉAL ET DE QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir des dépliants du camping municipal à *Camping Québec* pour les distribuer aux Salons 2013 du VR de Montréal et de Québec, qui se tiendront respectivement les 7, 8, 9 et 10 mars, ainsi que les 21, 22, 23 et 24 mars. Le coût est de 150 \$, plus les taxes, pour 300 dépliants.

**Rés # 13-01-26            RENOUVELLEMENT MANDAT À NOS PROCUREURS**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de consultation juridique avec nos procureurs Heenan, Blaikie, Aubut selon leur proposition du 18 décembre 2012 au montant de 950 \$, plus les taxes, pour l'année 2013.

**Rés # 13-01-27            DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |   |             |
|---|-------------|
| - Chambre de commerce de Charlevoix, un (1) billet pour le <i>Gala Charlevoix</i><br><i>Reconnaît</i> | 155,22 \$   |
| - ADMQ, cotisations 2013  | 1 317,31 \$ |
| - Association québécoise d'urbanisme, cotisation 2013   | 155,22 \$   |

**Notes**            Dans son souci de transparence, monsieur le conseiller Vincent Dufour dépose au conseil municipal et devant l'assemblée présente, copies de sa facture de contrat de déneigement pour l'hiver 2012-2013.

**CORRESPONDANCE :**

- **MINISTRE DES TRANSPORTS ET MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**  
Participation à l'activité *Célébrons ensemble notre drapeau, un drapeau pour tous !*, pour célébrer le 65<sup>e</sup> anniversaire du drapeau du Québec le 21 janvier 2013.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**  
Acceptation de notre *plan d'intervention révisé* pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, dans le cadre du transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec.

- **VIVRE EN VILLE – LA VOIE DES COLLECTIVITÉS VIABLES**  
Informations sur le *Programme Éconologis*.
- **OFFRE DE SERVICE**
  - o Monsieur Brian Simard (étudiant).
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA**
  - o Refus de notre demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire pour le projet de centre de conditionnement physique et la patinoire.
  - o Refus de notre demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire pour le projet d'amélioration de la bibliothèque.
- **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE COMMUNICATIONS**  
La Loi sur les biens culturels est remplacée par la *Loi sur le patrimoine culturel* (2011, chapitre 21).
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
  - o La MRC sera promoteur de la préparation et la tenue de l'exercice citoyen comportemental sur les séismes en 2013. Cet exercice portera le nom de *La Grande Secousse de Charlevoix*.
  - o Adoption du règlement 227-08-12, autorisant les gîtes et les résidences de tourisme en affectation de villégiature.
  - o Émission d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement pour le règlement numéro 165, de la Municipalité de Saint-Siméon.
- **CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**  
Mise en lumière des entreprises régionales de la transformation du bois dans le nouveau *Répertoire des produits du bois* du Québec.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 48 et prend fin à 19 h 51.

**Rés # 13-01-28      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 51.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale